

Communiqué aux organisations représentatives du secteur apicole – avril 2017

Point de la situation concernant les investigations en rapport avec l'utilisation de rayons de cire gaufrées, achetés en 2015 et 2016

Cher apiculteur,

Avec la nouvelle saison qui commence, nous tenons à faire le point avec vous à propos des recherches menées en vue de découvrir l'origine de la mortalité accrue du couvain suite à l'utilisation de nouvelles cires gaufrées. Ce communiqué est le prolongement de celui du 22 décembre 2016.

Poursuite des analyses de la cire d'abeille

Au cours du processus de production de cire d'abeille, des acides sont souvent utilisées pour la purification, le blanchiment et la désinfection de la cire. C'est également le cas en apiculture pour la lutte contre le varroa. L'acide le plus utilisé est l'acide oxalique. Des résidus d'acides ont été trouvés dans tous les échantillons mais a des teneurs trop faibles pour avoir une influence négative sur le couvain. Les rayons de cire avec un développement du couvain normal contiennent autant - voir parfois plus - de résidus d'acides que certains rayons problématiques.

Nos recherches se poursuivent sur certaines pistes spécifiques expliquant le faible développement du couvain. La possibilité de réaliser quelques essais sur le terrain est aussi examinée.

Dès que nous disposerons d'informations supplémentaires, nous en informerons les apiculteurs.

Sécurité du miel - Savons utilisés

Une première **évaluation des risques éventuels liés à la consommation de miel** a conduit à considérer qu'il n'existait pas de risque pour le consommateur. Cette évaluation a entre-temps été confirmée par des analyses de laboratoire recherchant les détergents (éthoxylates d'alcool et éthoxylates d'alkylphénol) éventuellement présents dans 31 échantillons de miel. Les échantillons ont été prélevés auprès de différents apiculteurs qui avaient auparavant signalé des problèmes avec leurs populations d'abeilles suite à l'utilisation de nouvelles cires gaufrées. Tous les résultats se situaient en deçà de la limite de quantification de la méthode d'analyse utilisée. Ces solutions de détergents sont employées dans la production des cires gaufrées, pour éviter qu'elles ne collent au moule.

Avis scientifique fin 2017

Un avis du Comité scientifique de l'AFSCA est attendu fin 2017 à propos des résidus de contaminants (pesticides, biocides, médicaments, détergents, auxiliaires technologiques, acides gras...) susceptibles d'être présents dans la cire d'abeille et de l'impact potentiel de ces substances sur la santé des abeilles. Sur base de cet avis, on déterminera ensuite si des normes légales ou des limites d'action peuvent être fixées pour la cire d'abeille destinée à l'apiculture.

Entre-temps, nous recommandons aux apiculteurs de ne pas utiliser les rayons problématiques (lots 212225 à 213110, tels que signalés précédemment). En ce qui concerne la cire biologique, les analyses ne révèlent aucun problème.